

possibilités d'expansion de la coopération commerciale et industrielle. Les représentants de l'ASEAN ont soulevé la question d'un meilleur accès des produits de l'ASEAN au marché canadien. La discussion s'est ensuite engagée sur les avantages et les inconvénients du Système généralisé de préférences (SGP) et sur diverses façons de faciliter la promotion commerciale et la mise en marché des produits de l'ASEAN. Les participants se sont aussi penchés sur les moyens d'accroître les investissements dans les pays de l'ASEAN et sur les rôles respectifs du gouvernement et de l'entreprise privée dans ce domaine. A ce propos, la partie canadienne a montré comment le gouvernement venait en aide aux sociétés privées par le biais des missions commerciales, des mécanismes de financement de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), et des entreprises en coparticipation, en particulier celles lancées dans les domaines où le Canada a fait la preuve de sa compétence technique.

### **Seconde réunion en 1977**

Les participants ont pris congé après s'être entendus pour tenir la session suivante du dialogue au Canada en mai 1977, la date exacte et l'ordre du jour devant être déterminés dans des communications subséquentes entre le Canada et l'Agence de coordination nationale de l'ASEAN, installée à Manille. Cependant, il est bientôt devenu évident que cette deuxième session ne pourrait avoir lieu si tôt, les deux parties ne disposant pas du temps nécessaire pour se préparer en conséquence. Le principal obstacle était que l'ASEAN avait devant elle un programme très chargé de réunions prévues pour l'automne de 1977, entre autres le sommet de Kuala Lumpur. Après de multiples consultations, on a finalement convenu que le dialogue Canada-ASEAN se poursuivrait à Ottawa les 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1977.

Les principaux sujets traités à cette occasion ont été le commerce, l'aide au développement et la coopération industrielle. Les participants ont également discuté en détail des moyens de faciliter l'accès des produits de l'ASEAN au marché canadien et de

leur donner une plus grande part de ce marché. La partie canadienne a fait remarquer que, sous le régime de la nation la plus favorisée et celui des tarifs préférentiels (le SGP canadien), l'ASEAN et d'autres pays en développement bénéficiaient d'une franchise de droits sur 83 p. cent de toutes leurs exportations au Canada, mais que la demande de réajustement de l'ASEAN serait néanmoins prise en considération lors de la révision annuelle du Système généralisé de préférences. Elle a aussi laissé entendre que la position de l'ASEAN serait de nouveau examinée dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales. Enfin, elle a exposé les divers moyens par lesquels le Canada pouvait promouvoir les exportations de l'ASEAN grâce aux mécanismes en place au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Au chapitre de l'aide au développement, il a été convenu de laisser tomber jusqu'à nouvel ordre le projet relatif aux communications régionales par satellite étant donné l'amélioration récente des communications au sein de l'ASEAN. Quant au projet relatif aux transports aériens régionaux, l'ASEAN devrait présenter une proposition précise que le Canada examinerait à brève échéance. Le Canada a aussi fait savoir que les travaux relatifs au projet de pêche régional étaient passablement avancés et que celui-ci pourrait être soumis à l'étude de l'ASEAN au cours de l'année suivante. Il a en outre accepté d'étudier plus à fond la possibilité d'une aide en foresterie et en aménagement portuaire.

Par ailleurs, la partie canadienne a révéilé qu'un programme plus complet de coopération industrielle était présentement à l'étude et qu'il fournirait, s'il était approuvé, un excellent outil de coopération avec l'ASEAN.

À la fin de la rencontre, un accord de principe est intervenu sur une proposition canadienne visant à créer à Ottawa un organe de consultation au regard des questions qui intéressent les deux parties. Ce groupe serait formé de hauts fonctionnaires canadiens et de représentants des missions diplomatiques de l'ASEAN. Enfin, il a été convenu que la session suivante du dialogue se tiendrait dans l'un des pays de l'ASEAN à une date encore indéterminée.